

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1096

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 39

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« de l'application du II de l'article L. 4111-1 du code général des collectivités territoriales tel qu'il résulte »

les mots :

« des regroupements de régions prévus au II de l'article L. 4111-1 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction résultant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.